



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2006-02-06-R-0042

commune(s) :

objet : **Création de l'application HR Access**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 7759

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment l'article 15 et 19 ;

Vu le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié par les décrets n° 78-1823 du 28 décembre 1978 et n° 79-421 du 30 mai 1979 ;

Vu l'avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 1^{er} juin 2005 ;

arrête

Article 1^{er} - Il est créé par la direction des ressources humaines un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objet est la gestion des ressources humaines et de la paie de la communauté urbaine de Lyon sous le n° 1 073 153.

Article 2 - Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

- informations générales du dossier de l'agent,
- informations relatives à la carrière de l'agent,
- informations relatives à la gestion des temps et activités,
- informations relatives aux absences,
- informations relatives à la paie,
- informations relatives aux accidents du travail.

Article 3 - Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont :

- les agents de la direction des ressources humaines,
- les services déconcentrés en charge des ressources humaines.

Article 4 - Le droit d'accès et de rectification prévus par l'article 34 et suivants de la loi n° 78-18 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Article 5 - Le directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon.

Lyon, le

Le président et, par délégation,
le vice-président chargé des affaires
juridiques et de l'informatique,

Jean-Paul Colin.